

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 :

- Règlement 815 relatif au traitement des élus municipaux

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 815 entre en vigueur le 1^{er} décembre 2022.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 15 NOVEMBRE 2022.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière